Québec
Gouvernement du Québec
Le ministre des Transports
Le ministre responsable de la région de l'Estrie

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1er étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition relative à la révision du Code de la sécurité routière en matière d'encadrement de la micromobilité électrique et manuelle

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 14 septembre 2021 par la députée madame Ruba Ghazal de la circonscription de Mercier, demandant la révision du Code de la sécurité routière (CSR) afin d'autoriser l'utilisation d'appareils de micromobilité électrique et manuelle dans la rue, à l'instar d'autres administrations dans le monde.

À l'heure actuelle, le CSR ne prévoit aucun encadrement spécifique pour divers types d'appareils de micromobilité électrique (ex. : gyroroue, planche gyroscopique, gyropode).

Bien que ces appareils représentent un intérêt potentiel en matière de déplacements personnels et d'électrification des transports et qu'ils pourraient contribuer à l'élargissement de l'offre de transport et favoriser le transfert de certains usagers de la route vers une mobilité plus durable, leur utilisation sur le chemin public soulève des questionnements en lien avec la sécurité routière, notamment au niveau de la cohabitation avec les autres usagers de la route, des règles à suivre et du risque associé à leur conduite.

… 2

Québec
700, boul. René-Lévesque Est
29e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 643-6980
Télécopieur : 418 643-2033
ministre@transports.gouv.qc.ca

Montréal
500, boul. René-Lévesque Ouest
16e étage
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-3444
Télécopieur : 514 873-7886

Des réflexions en lien avec la sécurité de ces appareils ont été amorcées afin, ultimement, de déterminer si des modifications au CSR peuvent être apportées dans le but de prévoir des règles particulières pour certains de ces appareils, tout en assurant une cohabitation sécuritaire de l'ensemble des usagers de la route.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre

François Bonnardel

N/Réf. : 20210916-12